

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7323218901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7323218901>

Cette annonce a été mise en ligne le **18 mars 2023** sur **Actu.fr**
Pour le département : **27 - EURE**

*Etude de Maîtres Adrien PATY et Anne-Christine PELLETIER, notaires associés à LE NEUBOURG (Eure),
18 b place du Château.*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Adrien PATY , notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Adrien PATY & Anne-Christine PELLETIER, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LE NEUBOURG (27110) 18 b place du Château, le 17 mars 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. .

La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est : OLINA.

Le siège social est fixé à : SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE (27110), 6 route d'Ecquetot.

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR) .

Les apports sont en numéraires.

Mutation entre vifs :

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du

ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des associés représentant la majorité du capital.

Mutation par décès :

La qualité d'associé est transmise de plein droit entre associés et au profit des descendants des associés, à l'exclusion de tous autres ayants droit/

Tout autre ayant droit doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires, les voix attachées aux parts de leur auteur n'étant pas retenues pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les gérants de la société sont : Madame Anne LENOIR épouse MICHEL, susnommée en tête des présentes demeurant SAINT-AUBIN-D'ESCROSVILLE (27110), 6 route d'Ecquetot.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX.

Pour avis

Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

